

Le Club CABALLUS

Organise

Sous l'égide de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres

« Un Concours National d'Endurance »

Le dimanche 4 décembre 2011 à Béni Khiair – Nabeul

I – INFORMATIONS GENERALES

Description du Concours

Date : Dimanche 4 décembre 2011

Lieu : Club CABALLUS 8060 Béni Khiair - Nabeul

Organisateur : Club CABALLUS

Comité organisateur :

Président : Dr Sadreddine EL KAMEL Tel : 22 599 349

Membres : Mr Qoraich EL KAMEL - Mme Afet BEN HAMOUDA

Secrétaire du concours :

Mme Achwek DEBBABI Tel : 71 765 619

Comptable du concours : Mr Ridha JMAIL

II – OFFICIELS

Jury de terrain :

Président : Mr Hatem BEN MABROUK

Membres : Mr Souheil SAIED

Mr Khaled BEN KHALED

Commissaire en chef : Mr Cherif CHERIF

Commissaires :

Mme Magda CHELBI

Mr Hamadi ZITOUNI

Mme Achwek DEBBABI

Commissions vétérinaires

Président : Dr Belgacem AOUN

Membres : Dr Monia BEN MUSTPHA - Dr Asma GHRAB

Délégué technique : Mr Abderrazek SFAYHI

Délégué vétérinaire : Dr Khedija DRISS

Vétérinaire traitant : Dr Sofiene EZZAR

Médecin : Dr Khaled BCHIR

Maréchal ferrant : Mr Ridha BADRAOUI

III – ENGAGEMENTS

Engagement nominatif : Lundi 28 novembre 2011

Engagement définitif : Vendredi 2 décembre 2011 avant midi

Droit d'engagement : *CIE et CEQ* : **20 DT/Cheval**

*CEN** : **40 DT/Cheval**

IV – CONDITIONS TECHNIQUES

| | | Course d'Endurance Nationale* (CEN*) | Course d'Endurance Qualificative (CEQ) | Course d'Initiation à l'Endurance (CIE) |
|-------------------------------|----------|--|---|---|
| Nature du terrain | | Plat et dénivelé | Plat et dénivelé | Plat et dénivelé |
| Distance | | 88 Km | 68 Km | 44 Km |
| Vitesses* | | Libre min 12 Km/h | Imposée 12 à 16 Km/h | Imposée 10 à 15 Km/h |
| F.C. aux V.G. | | 64 bpm | 64 bpm | 64 bpm |
| F.G. finale | | 64 bpm | 64 bpm | 64 bpm |
| Poids min. | | 70 Kg | Sans | Sans |
| Age du cavalier | | 14 ans et plus | 14 ans et plus | 12 ans et plus |
| Age du cheval | | 6 ans et plus | 5 ans et plus | 4 ans et plus |
| Qualification chevaux requise | | 2 CEQ | 2 CIE | - |
| 1ère Inspection | | Dimanche 4 décembre 2011 au Vet Gate à partir de 06 h 30 | Dimanche 4 décembre 2011 au Vet Gate à partir de 07 h 00 | Dimanche 4 décembre 2011 au Vet Gate à partir de 08 h 00 |
| Départ | | En masse le dimanche 4 décembre 2011 à 07 h 30 | En masse le dimanche 4 décembre 2011 à 08 h 00 | En masse le dimanche 4 décembre 2011 à 09 h 00 |
| Boucles | Boucle 1 | Rouge 24 Km | Rouge 24 Km | Rouge 24 Km |
| | Boucle 2 | Rouge 24 Km | Rouge 24 Km | Bleue 20 Km |
| | Boucle 3 | Bleue 20 Km | Bleue 20 Km | - |
| | Boucle 4 | Bleue 20 Km | - | - |
| Nombre de V.G. | | 3 + inspection finale | 2 + inspection finale | 1 + inspection finale |
| Relais cavaliers | | Non | Non | Possible au V.G. |
| Nombre de présentations | | 2 aux V.G. et 1 au finish | 2 aux V.G. et 1 au finish | 2 au V.G. et 1 au finish |
| Temps de présentation | | 20 mn au V.G. et 30 mn au finish | 20 mn aux V.G. et 30 mn au finish | 20 mn au V.G. et 30 mn au finish |
| Temps de repos | | V.G. 1 : 30 mn – V.G. 2 et V.G. 3 : 40 mn | V.G.1 : 30 mn et V.G.2 : 40 mn | V.G. : 30 mn |
| Ré-Examen obligatoire | | V.G.1 : sans V.G.2 et 3 : 15mn / Départ | V.G.1 : sans - V.G.2 : 15mn/ Départ | V.G. : Sans |
| Classement | | Ligne d'arrivée | Sans | Sans |

* La vitesse est calculée sur toute la course. Ligne de départ/Ligne d'arrivée (retirer le temps de repos pour le calcul)

V – DOTATIONS

| Courses | Dotations | |
|---------|---|---------------------------|
| CEN* | 1 ^{er} Prix | Coupe + Médaille + 350 DT |
| | 2 ^{ème} Prix | Médaille + 300 DT |
| | 3 ^{ème} Prix | Médaille + 250 DT |
| | 4 ^{ème} Prix | 200 DT |
| | 5 ^{ème} Prix | 150 DT |
| | 6 ^{ème} Prix | 100 DT |
| | 7 ^{ème} Prix | 80 DT |
| | 8 ^{ème} Prix | 70 DT |
| CEQ | Dotation globale : 1 à 5 participants : 300 DT 6 à 15 participants : 800 DT 16 à 25 participants : 1000 DT Plus de 26 participants : 1500 DT à partager équitablement entre tous les chevaux qualifiés | |
| CIE | Dotation globale : 1 à 5 participants : 200 DT 6 à 15 participants : 500 DT 16 à 25 participants : 700 DT Plus de 26 participants : 1000 DT à partager équitablement entre tous les chevaux qualifiés | |

- **CEN*** : Les concurrents qui auront satisfait au contrôle vétérinaire final seront classés dans l'ordre de passage de la ligne d'arrivée.
- **CIE et CEQ** : les cavaliers / chevaux obtiennent des qualifications à l'issue de la course. **Il n'y aura pas de classement.**

VI- CONDITIONS GENERALES

Le concours se déroule conformément :

- Aux statuts de la F.T.S.E.
- Au règlement général de la F.T.S.E.
- Au règlement d'endurance de la F.T.S.E.
- Aux statuts de la F.E.I. 23^{ème} édition, en vigueur au 6 mai 2011.
- Au règlement général 23^{ème} édition en vigueur au 1^{er} janvier 2009 mis à jour le 1^{er} janvier 2011.
- Au règlement d'endurance de la F.E.I. 7^{ème} édition en vigueur au 1^{er} janvier 2009 mis à jour le 1^{er} janvier 2011.
- Ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux règlements susmentionnés publiées ultérieurement.

Les cas non prévus seront résolus comme suit :

- Cas techniques : par le jury de terrain.
- Cas non technique : par le comité organisateur.

VII – CONDITIONS VETERINAIRES

Le concours se déroule conformément :

- Au règlement vétérinaire de la F.E.I. 12^{ème} édition en vigueur au 1^{er} janvier 2010 remis à jour le 1^{er} janvier 2011.

VIII – DIVERS

Inspections vétérinaires

- La première inspection vétérinaire aura lieu au Vet Gate le dimanche 4 décembre 2011 :
CEN* : à partir de 06h30
CEQ : à partir de 07h00
CIE : à partir de 08h00
- Les chevaux devront être présentés à la première inspection vétérinaire accompagnés d'un document d'identification et de vaccination officiel FNARC, FEI ou agréé par la FNARC en cours de validité.
- Tout cheval ayant nécessité un traitement d'urgence ne sera pas autorisé à concourir pour une période de 3 mois.

Vaccinations

Le feuillet de vaccination du document officiel délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du cachet et du signature du vétérinaire.

Ce document doit certifier que deux injections ont été administrées au cheval à titre de primo-vaccination contre la grippe équine, dans un intervalle de temps entre 21 et 35 jours.

Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les 6 mois, à partir de la deuxième injection de primo-vaccination.

Le document devra aussi certifier une injection de vaccination annuelle contre la rage.

Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les **7 jours** précédant l'entrée dans les écuries du concours.

Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler sont à la discrétion du président de la commission vétérinaire et du président du jury.

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 DT et déposée auprès du président de jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Médecin, vétérinaire et maréchal ferrant

Une liste des services médicaux, vétérinaire d'urgence et de maréchalerie sera communiquée aux participants à leur arrivée sur le site du concours.

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants.

Le comité d'organisation n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Hébergement des chevaux

Le Club CABALLUS met à la disposition des participants gratuitement une vingtaine de boxes pour l'hébergement de leurs chevaux à condition de réserver avant le 25 novembre 2011. L'entretien et l'alimentation des chevaux seront à leur charge.

La priorité est aux chevaux participants à la CEN*.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du Jury, le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible.

Les modifications et les précisions du présent avant programme seront communiquées ultérieurement (FAX, email...) et au cours de la réunion technique avant le début de chaque épreuve.

Réunion Technique

Les modifications et les précisions du présent avant programme seront communiquées aux participants au cours de la réunion technique prévue le **dimanche 4 décembre 2011 au Vet Gate avant le départ de chaque course.**

LA PROTECTION DU CHEVAL

- 1- Dans tous les sports équestres le cheval est souverain.
- 2- Le bien être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
- 3- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être.
- 4- Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
- 5- Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
- 6- L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.
- 7- Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
- 8- Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- 9- Les Fédérations Nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.
- 10- Les règlements nationaux et internationaux du sport équestres concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.

IMPORTANT

PROCEDURE DE QUALIFICATION FEI

Extrait du règlement d'endurance FEI

Traduction du paragraphe 816.1 de l'article 816 (intégral en vis-à-vis) du règlement d'endurance FEI

Article 816 – PROCEDURE DEQUALIFICATION PROCEDURE & CERTIFICAT DE CAPABILITEE

816.1 Qualification débutant (Novice): Administrée par chaque fédération nationale.

816.1.1 Le cheval et le cavalier (en couple ou non) doivent :

816.1.1.1 avoir accompli avec succès 2 courses d'une distance de 40 à 79 Km et 2 courses de 80 à 90 Km à une vitesse n'excédant pas 16 Km/h
ou

816.1.1.2 avoir accompli avec succès 3 courses d'une distance de 80 à 90 Km à une vitesse n'excédant pas 16 Km/h

816.1.2 Les cavaliers et les chevaux doivent répondre aux exigences de ces qualifications dans une période n'excédant pas 24 mois par rapport à la course FEI.

Article 816 - QUALIFICATION PROCEDURE & CERTIFICATES OF CAPABILITY (Please refer to Endurance Notes for Guidance for Transitional Arrangements)

816.1 Novice Qualifying: To be administered by each NF.

816.1.1 Horses and riders must, though not necessarily as a combination:

816.1.1.1 Successfully complete 2 rides of distances of between 40-79 km and 2 rides of between 80-90 km at speeds of 16 kph or under; or alternatively,

816.1.1.2 Successfully complete 3 rides of distances of 80-90 km at speeds of 16 kph or under.

816.1.2 Riders and Horses must complete the requirements of this qualifying phase within a 24 month period to qualify to take part in FEI competitions.

816.2 CEI Star Qualifying: To be determined according to FEI records and database, and attested to by each NF.

816.2.1 All horses and riders must have successfully completed Novice Qualifying to be eligible for CEI Star Qualifying.

816.2.2 Horses and riders, not necessarily as a combination must successfully complete FEI competitions to progress through the Star system, beginning with a successful completion at the 1-Star level, thereby qualifying to move up through each Star category as defined in Art 814.

816.2.3 Star System Qualification for Riders will be for life.

816.2.4 Star System Qualification for Horses shall be valid for a period of 24 months. Should a horse fail to compete at the next level for which it has qualified within that period it will need to re qualify for its existing level again before progressing further.